

Introduction

Si l'on veut comprendre ce que le Canada et trente-quatre autres pays espéraient en 1975 en signant à Helsinki l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et ce qu'ils faisaient deux ans plus tard à Belgrade, il faut d'abord essayer de comprendre le cadre de la détente à l'intérieur duquel fonctionne la CSCE et auquel elle tente de contribuer. Essentiellement, la détente est un processus qui vise, par la compréhension, à établir un climat de confiance entre les pays. Elle s'applique aux rapports entre tous les États mais, pour l'heure, trouve son expression immédiate dans le contexte des relations Est-Ouest.

De 1973 à 1975, années pendant lesquelles nous avons négocié à Genève ce document monumental baptisé Acte final, qui a fini par être signé à Helsinki, le Canada et les autres pays occidentaux ont essayé de faire en sorte que la détente prenne valeur de réalité pour chaque citoyen. Nous voulions lui donner un visage humain, transformer une abstraction en réalité chargée de signification pour les soucis quotidiens de notre population. Le Canada s'est surtout attaché à promouvoir activement les manifestations tangibles des droits de l'homme comme la libre circulation des personnes et des idées. Si nous avons discuté de ces aspects de la détente avec autant d'ardeur, ce n'est pas parce qu'ils nous semblent les seuls valables, mais bien parce que trop souvent ils sont éclipsés par les problèmes de sécurité militaire et les besoins matériels. Pour nous, la CSCE offrait l'espoir de résoudre tout un nœud de problèmes, dont celui des droits de l'homme n'est pas le moindre, imputables à la difficulté de faire se recouper dans la pratique les différents régimes politiques, économiques et sociaux propres aux États participants.

A Helsinki, les États participants n'ont contracté aucun engagement obligatoire aux termes duquel ils auraient été juridiquement tenus de se conduire d'une certaine façon. L'Acte final que nous avons signé déclarait que nous entendions suivre certains principes et lignes directrices. L'entente sur les intentions n'était peut-être qu'un petit pas, mais c'était un pas en avant. Deux ans plus tard à Belgrade, nous nous sommes rassemblés pour déter-